

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres :	
En exercice	27
Présents	22
Absents	5
Titulaires	17
Suppléants	5

L'An Deux Mille Huit

Le : 22 février à 20 heures 45

Le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Marie QUEYROI

Date de convocation : 14 février 2008

Présents : Madame Cournil J.; Messieurs Seguy R., Teyssandier F.; Mercier G.; Queyroi JM.; Lagorse JM.; Galvao A.; Mignot J.; Moreau Y.; Moulin PE.; Cluzeau A.; Durand J.; Daurat J.; Dufour JL.; Salon D.; Saugues JL.; Durand D.

Absents : Madame Eloi N.; Messieurs Roubinet P.; Mournaud G.; Richard C.; Lopes J.

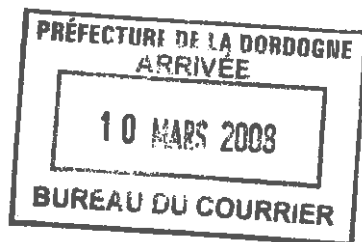
Suppléants : Mesdames Desvaux R.; Perrot MC; Queyroi A.; Messieurs Ancelin C.; Boutot C.

Madame Desveaux R. a été élue secrétaire de séance.

N°2008-07

Objet :

approbation des cartes communales



Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 124-1 et suivants et R. 124-1 et suivants,

Vu la prescription de l'élaboration des cartes communales sur le territoire de la communauté de communes, soit les communes de Badefols d'Ans, Boisseuilh, La Chapelle Saint Jean, Cherveix Cubas, Chourgnac d'Ans, Coubjours, Granges d'Ans, Hautefort, Nailhac, Sainte Eulalie d'Ans, Teillots et Toutoirac, en date du 25 août 2004,

Vu les documents transmis par M. le Préfet dans le cadre du Porté A Connaissance de l'Etat, le 06 décembre 2004,

Vu l'arrêté du président de la communauté de communes en date du 06 février 2007 soumettant en enquête publique les projets de cartes communales,

Vu les conclusions de la commission d'enquête,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions de la commission d'enquête et l'exposé du Président; Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'approuver les cartes communales des communes de Badefols d'Ans, Boisseuilh, La Chapelle Saint Jean, Cherveix Cubas, Chourgnac d'Ans, Coubjours, Nailhac, Sainte Eulalie d'Ans, Teillots, Tourtoirac en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur ;

La présente délibération sera soumise à Monsieur le Préfet afin qu'il approuve par arrêté les cartes communales.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes pendant un mois ainsi qu'au siège de chaque mairie.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de M. le Préfet approuvant les cartes communales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Fait à Hautefort, le 10 mars 2008

Le Président

Jean Marie QUEYROI

Certifié exécutoire  
conformément à la loi  
du 02.03.1982  
Reçue en Préfecture  
Le  
Publiée le

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'HAUTEFORT**

Siège administratif :

Les Châteaux

24300 CHERVEIX-CUBAS

Tél. : 05.53.51.16.40 - Fax : 05.53.50.17.47

